



# **CONSEIL** de **DEVELOPPEMENT**

## **Avis**

suite à la saisine du  
Président de l'agglomération  
Paris-Saclay au sujet du  
**Plan Climat Air et Énergie  
Territorial (PCAET)**

**Bilan mi-parcours et  
feuille de route 2022-2024**

**Juin 2022**

**PARIS** ●  
**SACLAY**  
Communauté d'agglomération

# 1 Contexte de la saisine du Conseil de Développement sur le bilan mi-parcours du PCAET et feuille route 2022-2024



## **1.1 La saisine du CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV) par le Président de la CPS**

L'agglomération Paris-Saclay a lancé en 2017 l'élaboration du Plan Climat Air et Énergie territorial (PCAET) pour la période 2019-2024.

Nous sommes arrivés à mi-parcours de ce programme ambitieux. Il est essentiel donc de dresser un premier bilan et surtout de réajuster ou réaffirmer certaines priorités. En effet, les enjeux climatiques toujours plus prégnants et la crise sanitaire que nous avons traversée obligent à ce réajustement et ce, afin de rendre ce programme ambitieux encore plus efficace.

Dans ce cadre, il est essentiel que le Conseil de Développement contribue à la redéfinition et la réécriture de certains axes prioritaires de celui-ci et puisse rendre un avis formalisé.

## **1.2 Le bilan à mi-parcours du PCAET 2019-2022 et feuille de route 2022-2024**

### **Présentation du PCAET et son bilan à mi-parcours**

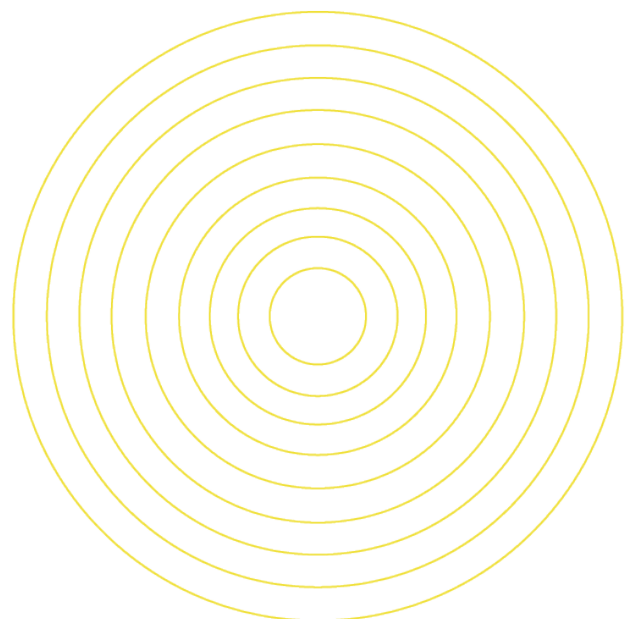
Le PCAET a été adopté en 2019 et ce, pour 5 années. Il a été élaboré autour de 8 axes thématiques et 1 axe transversal :

#### **Les axes thématiques :**

- Réduire la consommation d'énergie des bâtiments
- Se déplacer mieux et moins
- Développer une économie circulaire
- Agir au quotidien pour changer ensemble
- Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale et durable
- Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes
- Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie
- Vers des services publics exemplaires

#### **1 axe transversal :**

- Financer, suivre et faire vivre le Plan Climat



*Un premier bilan qualitatif et quantitatif, source d'enseignement pour élaborer une nouvelle feuille de route 2022-2024 : exemple d'analyse (cf. bilan complet)*

## **| Part des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire**

**92%** des émissions de gaz à effet de serre proviennent de l'énergie



Le bilan 2019-2021 réalisé par les services, a fait apparaître des manques mais aussi des sujets à intégrer, essentiellement dus à l'évolution de la société.

### **La crise sanitaire et les crises géopolitiques ont en effet entraîné plusieurs prises de conscience :**

- Dépendance du territoire pour répondre à ses besoins fondamentaux (alimentation, énergie, etc.) et capacité de résilience faible
  - Conception des logements, bureaux et espaces publics remise en question
  - Accompagnement nécessaire du développement du télétravail et vigilance sur son impact carbone

#### **De même, des sujets nouveaux sont à intégrer :**

- La protection de la biodiversité/végétalisation est peu abordée et devrait être mieux traitée
- L'adaptation au changement climatique est peu détaillée
- Le pilotage transversal du PCAET n'est pas décliné en vision macro par rapport aux activités de l'agglomération, un « budget vert » permettrait de mieux appréhender l'impact global
- La sobriété est abordée en filigrane mais il manque la sobriété numérique

## Sur ces éléments les membres du CODEV ont fait plusieurs remarques, auxquelles Eva PINEAU, directrice de la transition écologique a répondu

- Le sujet de la résilience n'est pas abordé alors qu'il est central.
- La question de l'imperméabilisation des sols est également importante au vu de l'urbanisation du territoire et les membres du CODEV proposent que la désimperméabilisation soit systématisée.

*R : La résilience du territoire n'apparaît en effet pas directement dans le PCAET mais relève plutôt du projet de territoire. Quant à l'imperméabilisation des sols, elle est le sujet des actions de l'axe « Aménagement », notamment l'action 110.*

- Madame Lecomte, précise que l'Université Paris-Saclay pourrait être ajoutée comme acteur du PCAET pour un certain nombre d'actions.
- Le CODEV estime que l'ensemble des actions de l'agglomération devraient être passées au crible du PCAET avant d'être validées et mises en œuvre.

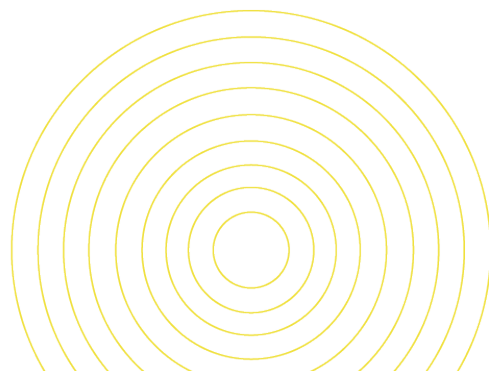
*R : Il est précisé que ce sujet va justement commencer à être traité dans le PCAET avec l'ajout du budget carbone qui permettra de mesurer l'impact des actions de l'agglomération en termes d'émissions de gaz à effet de serre.*

## Une feuille de route 2022-2024 réactualisée autour de 3 thématiques principales

Sur ce bilan, un objectif a été posé : prioriser les actions du PCAET et assurer une meilleure valorisation des actions des communes.

Pour ce faire plusieurs modes d'action ont été retenus :

- **Portage direct** des projets structurants, porteurs de sens pour l'action de la CPS et efficaces
- **Coordination** et soutien aux autres acteurs qui contribuent au PCAET
- **Mobilisation** autour du PCAET
- **Pilotage**, animation du PCAET



Et trois nouveaux sujets à développer ont été intégrés à la feuille de route :

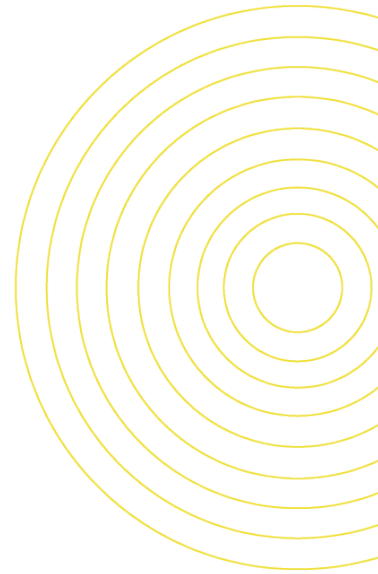
- **Adaptation** aux changements climatiques
- Protection et valorisation de la **biodiversité**
- Mise en place d'un **budget «vert»**

## LA BIODIVERSITE

- Contexte**
- Diminution très forte de la biodiversité, en partie due à l'artificialisation des espaces
  - Des écosystèmes menacés et donc les sources d'alimentation humaine sous contrainte (exemple des pollinisateurs, vers de terre, etc.), les espaces naturels en péril
  - Réalisation d'un atlas de la biodiversité en cours
- Enjeux**
- Protection de la biodiversité existante pour préserver les écosystèmes en place
  - Redonner sa place à la nature de façon concertée avec les enjeux économiques
- Objectifs**
- Connaissance de la biodiversité existante pour la protéger, en lien avec les activités humaines impactées
  - Meilleure prise en compte par les acteurs du territoire

## L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

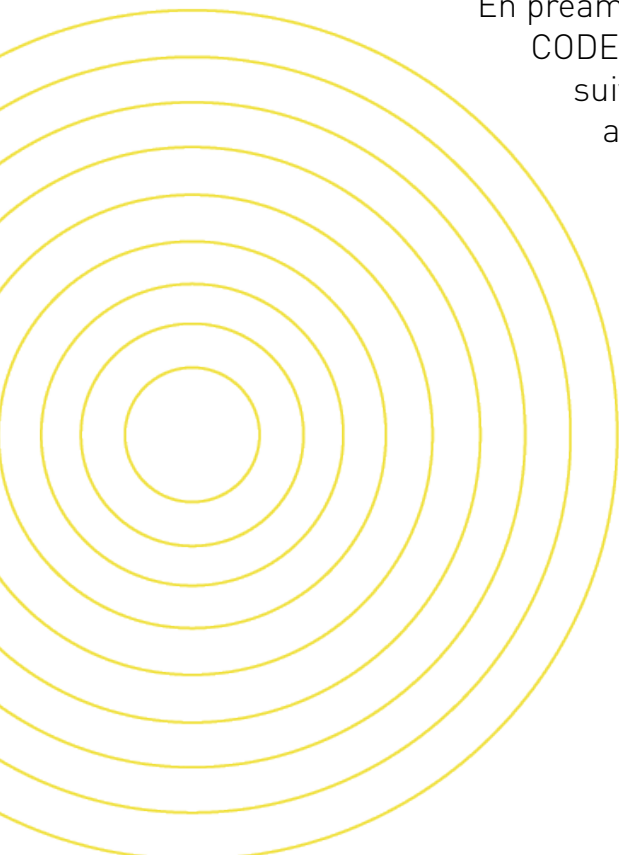
- Contexte**
- Des épisodes d'inondations et de canicules devenus habituels
  - Politique de renforcement de l'obligation de gestion des eaux de pluie à la parcelle en cours
  - Construction d'ouvrages de rétention réalisée
  - Absence de règles d'aménagement limitant les îlots de chaleur
- Enjeux**
- Résilience du territoire a minima face aux inondations et canicule
  - Se préparer à vivre avec le changement climatique
- Objectifs**
- Augmenter les moyens de prévention des inondations
  - Inclure la limitation des îlots de chaleur et de l'inconfort d'été dans les réflexes de construction et d'aménagement



## LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

- Contexte**
- Usages du numérique en forte augmentation, télétravail qui se généralise
  - Implantation de data centers, 5G
  - Aspiration à la smart city, instrumentation des objets
- Enjeux**
- Concilier usages numériques et sobriété énergétique
  - Utiliser le numérique pour ses avantages dans le pilotage et la rationalisation sans générer de surconsommations
- Objectifs**
- Définir les usages du numérique souhaitables
  - Utiliser des démarches low tech performantes
  - Avoir une exigence de sobriété numérique dans les projets

### 1.3 Les remarques des membres du CODEV, préalable à l'avis



En préambule des ateliers de travail, les membres du CODEV ont indiqué leur souhait d'être associés au suivi des actions du PCAET et pas uniquement au stade du prochain bilan ou plan d'actions.

Par ailleurs, le président du CODEV a ajouté que le CODEV devra, pour les prochaines saisines, étudier ses recommandations sous le prisme du PCAET.

Enfin, les membres demandent que des **objectifs** soient fixés sur les sujets nouvellement ajoutés au PCAET.

# Objectifs et déroulé des ateliers avec le CODEV

## Deux ateliers de travail ont été organisés

- Jeudi 10 mars 2022
- Jeudi 24 mars 2022

## L'objectif de ces ateliers étaient de

- Présenter le PCAET, le bilan à mi-parcours ainsi que les axes de réflexion 2022-2024.
- Proposer des ateliers de travail et de discussion en 2 temps :
  - > Proposer un plan d'actions par thématique
  - > Prioriser trois actions prioritaires.

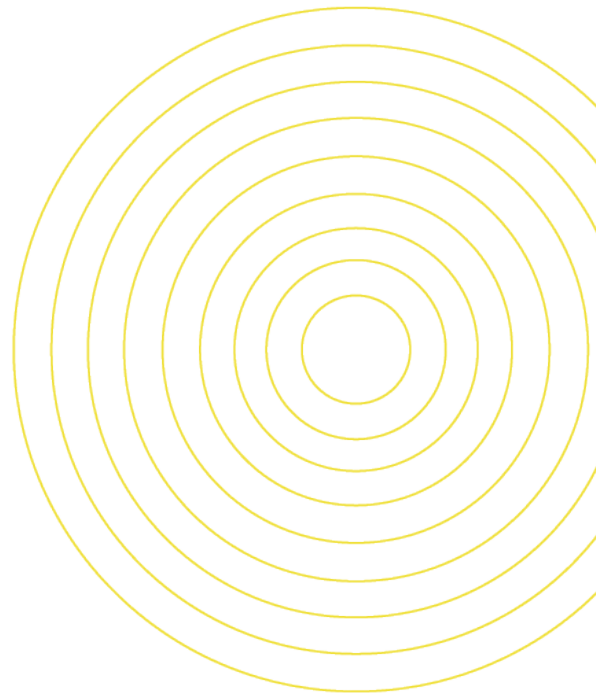
## Méthodologie de travail

### 1<sup>er</sup> atelier

- Objectifs et enjeux des thématiques explicités
- Propositions d'actions par fiches synthétiques, avec appui de l'existant du PCAET; et des chartes communales
- Votes des actions retenues (1 par axe stratégique)

### 2<sup>nd</sup> atelier

- Détail des actions, formulation des actions
- Priorisation des actions dans le temps
- Rédaction des fiches actions par axe de travail : intitulé de l'action, développement succinct de l'action, acteurs impliqués et objectifs mesurables ;
- Déclinaison des implications au niveau des différentes zones du territoire.





# 2

## Proposition d'un plan d'actions

**Un plan d'actions concrètes à développer avec des propositions d'acteurs associés et d'indicateurs de suivi.**

### **Adaptation au changement climatique** **Améliorer la prévention des risques**

#### **Intitulé**

Adaptation des plans communaux de sauvegarde (PCS)

#### **Contexte**

Les communes doivent être dotées d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), en général assorti d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Ils permettent d'établir et de faire connaître l'organisation de gestion de crise de la commune et la stratégie de mobilisation des moyens de lutte existants. Au vu des effets présents et à venir du changement climatique, il apparaît indispensable de réévaluer les PCS au regard des vulnérabilités du territoire, priorisées en fonction des risques. L'opportunité de l'élaboration d'un document spécifique au sujet du changement climatique pourra être étudiée.

#### **Contenu de l'action**

L'action consiste à élaborer un document qui détaille la diffusion d'informations vers les habitants lors d'épisodes climatiques à risque voire au sujet de phénomènes continus ou récurrents (comme le retrait-gonflement des argiles, l'érosion des sols). Cela permettrait par exemple d'identifier les lieux de rassemblement et les refuges, d'établir les obligations de chacun (débroussaillage par exemple) et de préciser les moyens d'alerte. Etant donné que les épisodes qui étaient exceptionnels peuvent devenir plus

fréquents, une stratégie plus générale intégrant des exercices de mise en situation pour préparer les citoyens pourra être élaborée. Un état des lieux des PCS existants et de leur contenu sera tout d'abord réalisé puis des groupes de travail inter-communales pourront être organisés par types de risques. Les habitants seront associés à ces réflexions afin de co-construire les stratégies et d'assurer une meilleure prise en main de cet outil par les citoyens. Des listes de personnes vulnérables pourront être élaborées et tenues à jour. Pour assurer la bonne diffusion de ces informations, une communication régulière devra être assurée par les communes. L'actualisation du document devra être prévue afin d'être adapté en permanence aux risques. Un élu référent pourra être nommé dans chaque commune.

### Acteurs impliqués

Communes, agglomération, services de secours, de sécurité, de santé

### Indicateurs

Nombre de PCS adaptés

Nombre d'évènements de sensibilisation réalisés

## Biodiversité

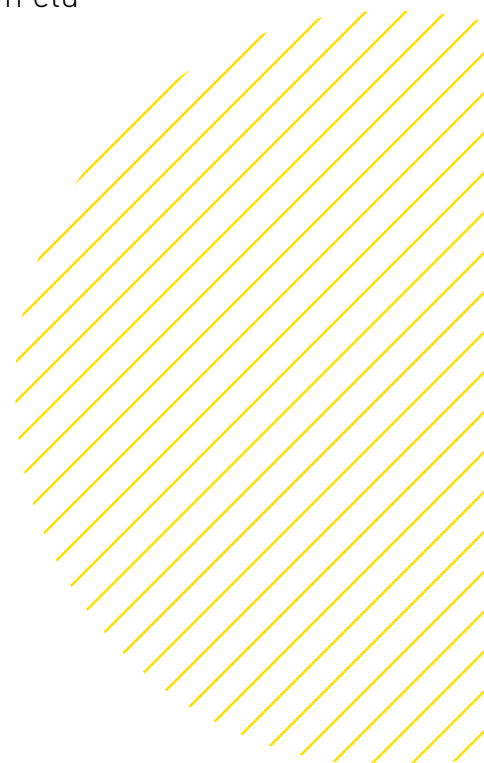
### Limiter la pollution lumineuse

#### Intitulé

Limiter la pollution lumineuse nocturne

#### Contexte

L'excès d'éclairage artificiel nocturne est une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) et représente un gaspillage énergétique considérable. Afin de mettre l'accent sur les spécificités de la fragmentation des habitats par les éclairages artificiels durant la nuit, l'Office français de la biodiversité porte la démarche de Trame noire qui a pour objectif de lutter contre ce phénomène. Cette trame doit permettre de préserver ou restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne. L'éclairage nocturne concerne, d'une part, les collectivités locales via l'éclairage public, d'autre part les entreprises via l'éclairage des bâtiments, parkings et enseignes lumineuses.



## Contenu de l'action

L'objectif général de l'action est de limiter l'éclairage public la nuit, maîtriser les zones d'éclairage, veiller à l'extinction des enseignes, bâtiments tertiaires et spots la nuit. Elle se décline en plusieurs volets faisant suite à un état des lieux initial :

- **Réglementaire** : adopter un règlement local de publicité intégrant des règles d'extinction nocturne des enseignes allant au-delà des obligations du code de l'environnement
- **Technique**: accompagner les communes dans la mise en oeuvre d'une programmation de l'éclairage nocturne et/ou de l'abaissement de puissance, en lien avec les trames vertes et bleues, fréquentées par la faune locale
- **Sensibilisation** :
  - > Organisation de conférences et d'événements grand public sur le territoire pour expliquer les choix réalisés sur l'éclairage public
  - > Organisation de partages de retours d'expériences des entreprises sur l'extinction nocturne

## Acteurs impliqués

Communes, entreprises, commerçants, agglomération, gestionnaires d'habitat collectif

## Indicateurs

Consommations électriques des communes  
Inventaires faune

## Sobriété numérique

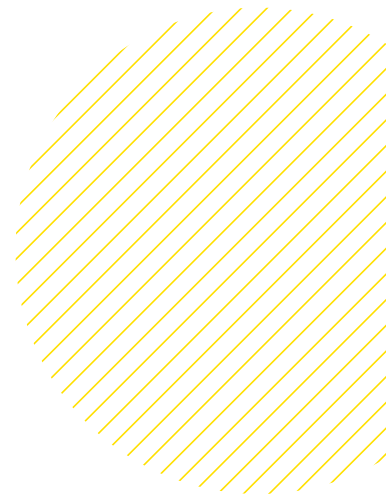
### Sensibiliser

#### Intitulé

Sensibiliser et former à la réduction de son impact numérique

#### Contexte

Le numérique procure des services qui peuvent permettre de réduire les consommations d'énergies (télétravail par exemple) et d'autres fortement consommateurs (données d'un cloud, envoi de mails en boucle, etc.). Certains usages du numérique peuvent également générer moins d'impacts que d'autres, pour une finalité similaire (utilisation du WiFi plutôt que des données mobiles par exemple). Afin d'optimiser l'utilisation du numérique et de n'en retirer que les usages nécessaires permettant de réduire la consommation d'énergie, il est nécessaire de sensibiliser aux gestes à adopter.



## Contenu de l'action

Il s'agit d'apporter aux habitants, employés et étudiants des éléments de connaissance du poids carbone de leurs usages du numérique et des gestes à faire pour diminuer cet impact.

L'action se décline en plusieurs phases :

- Etude par l'agglomération de l'impact carbone du numérique sur le territoire
- Élaboration, par l'agglomération, d'un support (guide, vidéos, etc.) permettant de chiffrer les émissions des différents usages du numérique et de les traduire en éléments marquants, pour induire une réaction, une volonté de diminuer son impact. Ce support informerait aussi sur les impacts positifs du numérique, afin d'établir une balance et d'orienter sur des choix ayant un bilan positif. En complément, l'agglomération pourrait proposer un outil qui permette de voir sa consommation numérique et de simuler les effets des changements de comportement
- Appropriation par les communes, entreprises et établissements d'enseignement supérieur du territoire et diffusion de ce support, dans le cadre d'une démarche RSE/environnement lorsqu'elle existe.
  - > Animations autour du sujet, réalisation de tests de solutions, animation de journées du nettoyage informatique, challenges, etc.
  - > Désignation d'une personne relais

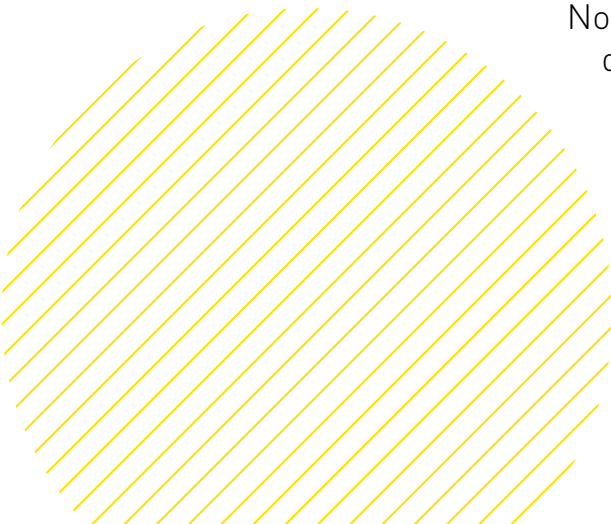
En complément, un relais pourra être assuré par les communes via des campagnes d'affichage, articles dans les magazines, réseaux sociaux, etc. Les fédérations professionnelles pourront être mobilisées pour qu'elles puissent diffuser ces informations sur les bonnes pratiques plus largement.

## Acteurs impliqués

Agglomération, entreprises, établissements d'enseignement supérieur, communes, fédérations professionnelles

## Indicateurs

Nombre d'entreprises/établissements d'enseignements impliqués  
Nombre d'événements de sensibilisation organisés  
Nombre de bilans consommation numérique réalisés



# 3

## Mot de conclusion du Président

Je tiens tout d'abord, au nom de mes collègues membres du CODEV, à remercier les équipes de l'agglomération pour la qualité des ateliers proposés tant dans leur contenu que dans leur animation.

Par ailleurs, et comme cela a été dit plus haut, je souhaite rappeler le souhait exprimé par l'ensemble des membres du CODEV (en appui des élus et services) d'être associé au suivi et à la mise en place de la feuille de route opérationnelle du PCAET 2022-2024.

En effet, à l'heure où le GIEC présente son dernier rapport, ces questions sociétales et de résilience territoriale, sont au cœur des préoccupations des habitants et doivent être traitées plus largement. De même, elles doivent être intégrées dans le projet de territoire ainsi que dans l'ensemble des projets, études et politiques communautaires. C'est dans ce cadre seulement que la résilience écologique, économique et sociale du territoire se réalisera.

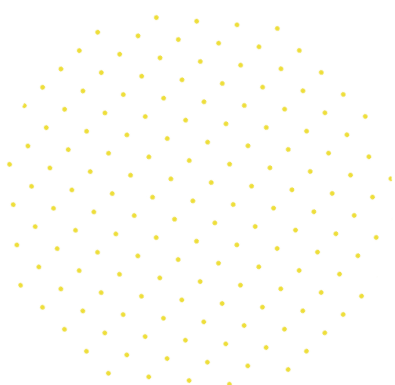
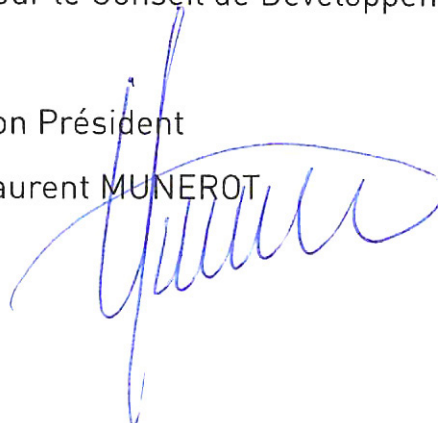
Le CODEV prendra pleinement ses responsabilités en s'appliquant à lui-même et pour l'ensemble des sujets qu'il aura à traiter ces mêmes principes. Il s'impliquera à chaque fois qu'il sera sollicité et saura être force de propositions.

Avis rendu le 30 juin 2022

Pour le Conseil de Développement

Son Président

Laurent MUNEROT





**PARIS ●  
SACLAY**  
Communauté d'agglomération